

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2024

134x24

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES À LA VOITURE EN PAYS D'AIX

Le Conseil Municipal est informé que l'ADAVA, représentée par son Président monsieur Olivier DOMENACH, dont le numéro SIRET est le 480 450 766 00021, a présenté un dossier de demande de subvention auprès des services municipaux pour l'année 2024.

Cette association œuvre pour le développement du vélo, de la marche et des transports en commun dans le pays d'Aix pour lutter contre la pollution atmosphérique et faire face à l'urgence climatique.

Le projet présenté par l'association dans sa demande de subvention est la création d'un atelier vélo participatif à la Gavotte et un atelier mobile sur la commune.

Considérant que la commune est pleinement engagée dans les démarches de transition écologique.

Sur ces bases et vu que le dossier est complet, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 500,00€ (cinq cents euros).

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé

- DÉCIDE d'attribuer une subvention à l'ADAVA d'un montant de 500,00€
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX ne participent pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL